

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL99

présenté par

Mme Untermaier, M. Saulignac, Mme Karamanli, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes
et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 131 par la phrase suivante :

« Des critères d'affectation des attachés de justice auprès des différentes juridictions sont fixés par la Chancellerie et sont rendus publics. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe "socialistes et apparentés" vise à préciser que les attachés de justice (qui remplacent les juristes assistants) devront être équitablement répartis entre les différentes juridictions. L'Union syndicale des magistrats rapporte en effet un déséquilibre concernant l'équipe autour du magistrat. Les tribunaux administratifs bénéficient davantage de cette équipe, tandis que le tribunal des enfants est moins doté.

Il est essentiel que la représentation nationale tout comme les citoyens et les justiciables puissent avoir accès à ces informations relative à l'application de la loi et du budget de la justice.

Les recrutements prévus par ce texte justifient une parfaite information concernant l'utilisation des moyens renforcés pour le service public de la justice.